

pratique, il doit citer la règle applicable au cas, sans argument ni commentaire.

DES MEMBRES.

10.

Membre
qui parle.

Que chaque Membre, avant de parler, se lèvera découvert et s'adressera à l'Orateur.

11.

Deux ou
plusieurs
Membres
qui se le-
vent en mê-
me temps.

Que quand deux ou plusieurs Membres se leveront en même tems, l'Orateur nommera le Membre qui parlera le premier ; mais l'autre ou les autres pourront en appeler à la Chambre, s'ils ne sont pas contents de la décision de l'Orateur, en mettant la Question, “ *Qui s'est levé le premier ?* ”

12.

Cas où
les Mem-
bres ne doi-
vent pas
voter.

Que tout Membre présent, lorsqu'une question est mise aux voix, doit